

Département de Lozère

Mairie d'ESCLANÈDES

48230

☎ et 📠 : 04.66.48.25.24.

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

date de séance : 27/10/2020  
date de convocation : 17/10/2020

n° de délibération : DE2020 - 49

nombre de conseillers en exercice : 11  
présents : 8  
suffrages exprimés : 10 (pour-10, contre-0)  
abstention : 0

objet de la délibération :  
**Aménagement d'agrès sportifs au Planet :  
plan de financement et demandes de  
subventions**

Le vingt-sept octobre deux mille vingt, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune d'Esclanèdes dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Madame Pascale BONICEL, Maire.

Prénom, Nom	présent	absent (excusé, ayant donné pouvoir...)	secrétaire de séance
BERGONHE Eric	X		X
BLANC Alain		excusé, pouvoir à MOURGUES Christine	
BONICEL Pascale	X		
BOUNIOL Muriel		excusée	
CORDESSE Marianne	X		
MEYRUEIX Franck	X		
MOURGUES Christine	X		
PALMIER Jérôme	X		
VALARIER Valérie		excusée, pouvoir à MEYRUEIX Franck	
VIDAL Fabrice	X		
VIEILLDENT Luc	X		

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal le projet d'aménagement d'agrès sportifs sur le site du Planet.

Elle présente un nouveau dispositif FRI de la Région (Fonds Régional d'Intervention) :

- les communes concernées : de moins de 1500 habitants ;
- le taux plafond : 30% sur une assiette de 70 000 € ;
- le budget global du projet : supérieur à 2 000 € ;
- la date limite du dépôt du dossier : le 16/10/2020.

Afin de bénéficier de ce dispositif, et vue les dates de présentation des projets très rapprochées, le dossier de demande de financement FRI a été déposé auprès des services de la Région, qui en accuse réception et reste en attente de la délibération sollicitant son concours.

Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents,

APPROUVE le projet d'aménagement d'agrès sportifs sur le site du Planet selon le plan de financement suivant :

Montant des travaux HT : 14 967 €  
Région : 4 490 €  
Département : 7 484 €  
Fonds propres : 2 993 €

DONNE MANDAT à Madame le Maire de signer les documents nécessaires à la demande de subvention et à la réalisation des travaux.

Pour copie conforme,  
Le Maire

